

PARLEMENT JURASSIEN

GROUPE PDC-JDC

Question écrite n° : 2790

Diminution de la surface des zones à bâtir : c'est l'Ajoie qui paie le gros de la facture !

Lors d'une conférence de presse, le 7 mars dernier, l'état jurassien a présenté un plan de mise en œuvre de la nouvelle loi de l'aménagement du territoire (LAT) qui ne manque pas d'interpeler. En effet, pour répondre aux nouvelles exigences de la LAT, le département de l'aménagement du territoire a décidé de geler une première série de zones représentant une surface de 48,1 ha dont 37 ha (77% du total) sont situés sur le territoire du district de Porrentruy. Cette première mesure, mise en place dans un calendrier particulièrement rythmé, inquiète fortement la population ajolote qui a l'impression de passer à la caisse pour tout le monde. Sachant qu'au total, la surface cantonale de zones à bâtir devra être réduite de 140 ha, la crainte de voir le même prorata appliqué pour les 92 ha restant à traiter (140 ha – 48 ha) est bien présente.

Après de nombreuses années d'attente, le district de Porrentruy se réjouit enfin de la finalisation récente de la Transjurane sur ses terres et prochainement de l'ouverture complète jusqu'à Bienne. Cette nouvelle liaison routière laisse entrevoir d'importantes possibilités de développement économique qu'il sera primordial d'exploiter à bon escient. D'autres régions, (ex : Bulle) ayant connu des événements très proches, ont vu leur potentiel économique s'accroître de manière drastique. En exploitant de façon judicieuse les zones à proximité de l'autoroute, l'arrivée de nouveaux habitants ainsi que l'implantation de nouvelles entreprises n'ont pas tardé à se réaliser. D'autre part, tout prochainement la ligne ferroviaire Delle-Belfort offrira une autre nouvelle carte à jouer en faisant rayonner Porrentruy et sa région comme point d'ancrage pour rejoindre le réseau ferroviaire français. Ces différents éléments montrent que le potentiel de développement en Ajoie évolue très fortement. Dès lors, les chiffres des dix dernières années sur lesquels se basent le plan de mise en œuvre ne sont absolument plus en adéquation avec la réalité d'aujourd'hui.

Pour conclure, sur ces quinze dernières années, le district de Porrentruy n'a constaté que très peu d'investissements pour l'aider à se développer et attend dorénavant un soutien fort, notamment de son gouvernement. Si l'exécutif cantonal ambitionne de passer les 80'000 habitants, il doit profiter et tirer en avant les atouts de chaque région !

En conséquence, je remercie le gouvernement d'apporter des réponses ou éclaircissements aux questions suivantes :

1. Selon quels critères et de quelle manière seront choisies les zones restant à bloquer et est-ce que des choix ont déjà été effectués ?
2. Le rapport du plan de mise en œuvre fait état de zones catégorisées en 3 niveaux de priorité, pouvons-nous en avoir le détail et la représentation par district ?

3. Est-ce que les différents PAL acceptés et validés par le Canton et la Confédération ces dix dernières années sont toujours garantis dans leur intégralité malgré ce rapport ?
4. Le rapport fait référence au plan directeur cantonal 2030 qui en est encore au stade de la consultation, ce qui implique ainsi que le travail en commission de l'environnement sur ce dernier n'a pas commencé. Dès lors, le gouvernement n'a-t-il pas l'impression d'aller trop vite dans ce dossier en définissant seul les choix et les conséquences, sachant que les cantons ont jusqu'au 1^{er} mai 2019 pour adapter leur plan directeur ?

Delémont, le 23 mars 2016

Stéphane Theurillat

Groupe PDC-JDC

Grardin

Chavaz

Fiala

Barclay

Petro

V. Schumann

F. Schmid